

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2007

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption du procès-verbal du 25 juin 2007
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis n° 3/2007 : Arrêté d'imposition 2008-2009
4. Préavis n° 4/2007 : Equipement du quartier « Chemin des Sources »
5. Proposition de résolution relative à l'accord général sur le commerce de service (A.G.C.S.)
6. Informations de la commission chargée d'étudier les avantages et inconvénients d'un passage au conseil communal
7. Motions, interpellations, questions

La Présidente ouvre l'assemblée à 20h00 en la saluant. Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Mesdames Sandrine Duvoisin, Aurélie Leuenberger, Ingeborg Schwarz-Zuppiroli et Monsieur Pascal Rais sont assermentés.

Communications du bureau

La Présidente lit la démission de Mme et M Paulette et Roger Duvoisin. Elle les remercie pour leur fidélité au sein du conseil et pour leurs compétences.

Elle transmet un courrier émanant de AJS Ingénieurs civils SA à Neuchâtel. Les conseillers intéressés par le séminaire proposé peuvent prendre contact avec la Présidente.

Le bureau a reçu de la commission chargée d'étudier une éventuelle participation à la campagne d'ATTAC relative à l'accord général sur le commerce de service, une proposition de résolution qui sera traitée au point 5 de l'ordre du jour.

La Présidente souligne que la séance d'information du 3 septembre 2007, ouverte à tous les habitants de la commune, a rencontré un vif succès. Elle remercie les deux commissions pour leur travail. M. De Icco, municipal de Romainmôtier, a exposé les risques démocratiques liés aux accord généraux sur les commerces de services : perte d'autonomie régionale, services vitaux directement visés, perte de contrôle politique étant quelques uns des risques majeurs encourus.

Ordre du jour

Aucune demande de modification n'étant demandée, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal

Aucune modification n'est à faire sur le procès-verbal du 25 juin 2007. Celui-ci est adopté à l'unanimité. La Présidente remercie la secrétaire pour son travail.

2. Communications de la Municipalité

M. Jean-Michel Jaquier, syndic annonce :

- la vente de la parcelle communale à Mme et M. Curiale sera effectuée dès que la mise à l'enquête sera terminée.

M. Frédéric Piguet donne :

- la réponse à l'interpellation de M. Roger Duvoisin lors de la séance du 25 juin 2007 (voir P.-V., page 8) sur les aménagements communaux. Elle se résume ainsi, selon la lettre de M. François Payot, syndic de Grandson : trois appartements protégés ont été créés à l'EMS Le Château de Corcelles. Ils ne sont plus utilisés : ils n'étaient pas bien situés (dans les combles) et étaient dans une localité trop excentrée et peu desservie en transports publics. Dans la nouvelle Fondation immobilière du Clos du Château, les buts suivants ont été inscrits dans les statuts : la mise à disposition de locaux pour l'exploitation d'EMS et la création et développement d'appartements ou hébergements de type sécurisé dans notre région. Il y a de fortes chances qu'un projet grandsonnois naisse prochainement.
- . la retraite de M. Michel Doy au 31 janvier 2008. Il n'y aura pas de fusion avec le triage de Champvent. A la place de quatre triages, il y en aura trois. Les autres gardes forestiers se partageront le triage de Bonvillars.

M. Yves Rüchti annonce :

- que les travaux effectués sur le chemin de la Cour et sur le chemin sous la cave ont donné entière satisfaction. Les factures sont en dessous du devis.
- le report des travaux au chemin Sur la Vigne. Une étude a été demandée au bureau Jaquier-Pointet. Un crédit complémentaire sera probablement demandé au conseil.
- les problèmes liés à la déchetterie. Pour l'instant, la Strid garde le ramassage ménager. Il y aura une redistribution des lieux de dépôts de déchets. Au Moulin resteront les déchets secs. Les déchets verts, encombrants et la ferraille se retrouveront à la Poissine et seront gérés par Cand-Landi.
- un règlement devra être instauré d'ici 2009 quant à la taxe des déchets.

3. Préavis n° 3/2007 : Arrêté d'imposition 2008-2009

L'arrêté d'imposition passerait de 60 % à 65 % pour les années 2008-2009.

Mme Catherine Rome lit le rapport de la commission des finances qui propose d'exprimer différemment l'arrêté de la Municipalité sans, toutefois, en changer le contenu. Il s'agirait d'y ajouter les modifications proposées par la Municipalité et soutenues par la commission. La

Municipalité accepte la proposition de la commission. Le Conseil se prononcera donc sur l'arrêté tel qu'il est proposé par la commission.

M. Jean-Frédéric Leuenberger demande plus d'explications à la Municipalité sur cette hausse d'impôts. M. Jean-Michel Jaquier, syndic, explique que l'augmentation des impôts permettra certainement de faire diminuer notre facture sociale (péréquation des communes).

M. Jean-Frédéric Leuenberger propose la suppression de l'article 2 de l'arrêté. L'amendement est accepté.

DHL (anciennement Philip Morris) paiera dorénavant env. frs 50'000.- au lieu des frs 400'000.- actuels (déplacement du siège social). Cela représente une grosse perte de recettes pour la commune. Le syndic souligne à quel point il est difficile de faire un budget avec des éléments qui ne dépendent pas de nous et qui arrivent souvent très tard : péréquation, facture sociale, etc.

M. Edouard Duvoisin demande quelle sera la taxe sur les déchets. M. Yves Rüchti répond que d'ici 2009, une taxe sera fixée, mais il ne sait pas encore s'il s'agira d'une taxe aux sacs, au poids ou à la personne. De toute façon, les impôts généraux ne doivent pas payer ces taxes.

La parole n'étant plus demandée, les conseillers passent au vote. L'arrêté du préavis municipal n° 3/2007 sans l'article 2 est accepté à la majorité (5 abstentions et un avis contraire).

4. Préavis n° 4/2007 : Equipement du quartier « Chemin des Sources »

M. Pierre Jaquier et Mme Catherine Rome lisent les rapports des commissions.

M. Philippe Corthésy signale que la demande de frs 120000.- est un prix global pour tout remettre en état.

La commission des finances aimerait amender l'arrêté proposé par la Municipalité par l'adjonction d'un article 3 intitulé ainsi :

Article 3. La dépense sera comptabilisée au bilan au chapitre 9.14 « patrimoine administratif-investissements ». Elle sera amortie en 20 ans.

La Municipalité se rallie à cette proposition.

Mme Geneviève Bidlingmeyer signale que tout le quartier ne sera pas équipé. Elle propose un amendement sur le préavis municipal à la fin du chapitre « Avis de la Municipalité » :

*En prévision d'autres nouvelles constructions dans le quartier, la Municipalité propose d'effectuer les travaux d'extension des collecteurs et réseaux communaux pour **une partie du** Quartier « Chemin des Sources ».*

L'amendement est accepté.

L'arrêté, modifié par l'adjonction de l'article 3 ainsi que par la modification du texte ci-dessus, du préavis municipal n° 4/2007 est accepté à la majorité (2 abstentions).

5. Proposition de résolution relative à l'accord général sur le commerce de service (A.G.C.S.)

M. Jean-Frédéric Leuenberger lit le projet de résolution proposé par la commission. Cette résolution a été proposée sous forme de motion, elle sera donc votée par le conseil. La Présidente propose que le Conseil commence par déterminer s'il décide d'entrer en matière, soit d'écrire cette résolution et de la transmettre à la Municipalité. Et ensuite, s'il y a lieu d'étudier le texte et d'y apporter les changements nécessaires.

M. Edouard Duvoisin signale que cet accord est en service depuis dix ans et qu'il n'y a aucune décision contre l'Etat jusqu'à maintenant.

Mme Geneviève Bidlingmeyer rappelle que la privatisation n'est pas toujours une bonne chose et qu'il serait souhaitable que les citoyens continuent à avoir la parole.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil accepte à l'unanimité d'entrer en matière sur la résolution.

Quant au texte, seul l'article 5 est amendé, puis accepté à la majorité et devient ainsi :

5.- affirme son attachement à la liberté des choix politiques partagés entre les différentes autorités et les citoyens ;

La résolution ainsi amendée et votée à la majorité par les conseillers sera transmise à la municipalité.

6. Informations de la commission chargée d'étudier les avantages et les inconvénients d'un passage au conseil communal

Mme Sylvie Rochat donne un résumé du travail de la commission et les conseillers sont priés de poser des questions pour faire avancer le dossier sur le sujet.

Si le conseil général devait passer en conseil communal, ce ne serait pas avant 2011. Le conseil général compte 58 conseillers, dont une trentaine seulement est présent aux différentes réunions de conseil. En conséquence, beaucoup de gaspillage en temps et en argent pour la préparation des dossiers.

Les conseillers prennent, pour la plupart, moins à cœur la préparation du conseil général (le conseil actuel est plutôt effacé), une personne élue (donc pour un conseil communal) représente aussi les intérêts des autres citoyens, elle se doit d'être plus active.

Le conseil général est un moyen démocratique.

M. Jean-Frédéric Leuenberger demande quand la décision devrait être prise.

Mme Sylvie Rochat répond que, s'il y a décision de changement, elle devrait être prise en 2009.

M. Eric Lambert demande la taille d'un conseil communal pour Bonvillars.

Mme Sylvie Rochat répond qu'il compterait 25 conseillers. (Un conseil communal a 25 conseillers au minimum et 45 au maximum)

M. Libero Zuppiroli demande quel est l'intérêt de son fonctionnement.

Mme Sylvie Rochat répond que le pouvoir de décision est le même. Il s'agirait seulement qu'il n'y aurait plus que 25 conseillers qui décideraient de l'avenir de la commune.

M. Maurice Rollier demande à ce que des questions plus fondamentales soit demandées sur le sujet, et que l'on dépasse « les avantages et inconvénients ». Par exemple, de quelle façon la commune fonctionnerait le mieux ?

Mme Sylvie Rochat répond que la commission est au début de ses investigations et que les recherches vont se poursuivre.

La Présidente, après avoir rappelé que chaque conseiller intéressé peut prendre part à cette commission, clôt la discussion.

8. Motions, interpellations, questions

M. Pascal Rais demande ce qu'il en est de la journée des forêts en septembre et pourquoi le 1^{er} août se déroule à nouveau à Bonvillars.

M. Frédéric Piguet répond que la municipalité a décidé de ne pas en faire cette année et qu'il est possible qu'une sortie « plus légère » se déroule à la plage l'année prochaine.

M. Jean-Michel Jaquier répond que le but du 1^{er} août est de rencontrer les gens du village et ainsi de faire leur connaissance. En plus, l'expérience n'a pas été très concluante.

Mme Geneviève Bidingmeyer demande à qui il faudra s'adresser pour les déchets verts.

M. Yves Rüchti répond que Cand-Landi mettra en place une structure qui permettra de reconnaître les citoyens, qui sera ouverte à des heures précises et qu'il s'agit bien sûr des déchets importants.

M. Libero Zuppiroli se rappelle son arrivée à Bonvillars et le luxe de cette déchetterie ouverte.

M. Yves Rüchti relève que l'indiscipline est trop forte.

M. Daniel Rappo propose de poser une caméra.

M. Yves Rüchti répond que les gens viendraient avec une cagoule.

Mme Ingeborg Schwarz-Zuppiroli demande s'il ne serait pas possible de ramasser à nouveau les déchets au bord du lac.

M. Frédéric Piguet répond qu'il pourrait reprendre l'idée, mais invite chacun à ramasser les détritus le long des chemins. Il souhaite que les parents éduquent leurs enfants à ramasser leurs propres déchets.

M. Eric Lambert dit que le meilleur chemin pour se rendre à la Poissine avec ses déchets verts semble être le « bordier autorisé » qui va à la STEP.

M. Yves Rüchti répond que le panneau sera certainement changé.

Mme Christelle Berney demande quelle sera la future taxe poubelles.

M. Yves Rüchti répond que rien n'est encore précisé. Pour l'instant, les déchets ménagers sont traités par la STRID, Cela dépendra d'eux, des voisins, des transports et aussi des citoyens. Pour l'instant, une taxe au sac semblerait plus économique.

M. Jean-Frédéric Leuenberger revient sur le taux d'imposition et demande des renseignements sur celui d'Onnens.

M. Jean-Michel Jaquier répond qu'il est à 68 %.

La prochaine séance est fixée au 10 décembre.

La parole n'étant plus demandée, la séance est close à 22h00.

Bonvillars, le 28 novembre 2007

Claire Javet, Présidente

Véronique Meusy, Secrétaire

PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2007

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2007
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis n° 5/2007 : Budget 2008
4. Nomination complémentaire à la Commission des finances
5. Motions, interpellations, questions

La Présidente ouvre l'assemblée à 20h00 en la saluant. Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Communications du bureau

La présidente demande aux conseillers de compléter la fiche qui circule par leur compte postal ou bancaire. Dorénavant, les frais ne seront plus payés comptant par la nouvelle boursière.

Claire Javet signale également que le règlement du Conseil Général, avec ses modifications, est disponible auprès de la secrétaire.

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté. Il sera donc suivi.

1. Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal est accepté à la majorité.

2. Communications de la Municipalité

M. Jean-Michel Jaquier donne le résultat des vendanges :

- Le Chasselas livré à la Maison Schenk : 18'069 kilos à 76,1° de la catégorie I et 9710 kilos à 75,5° de la catégorie II.
- 4014 kilos à 74° à la Cave de Bonvillars
- 5000 kilos à 87,5° de Gamay à Bonvillars

M. Philippe Corthésy informe :

- de l'avancée des travaux sur le chantier des Sources. L'épuration devra être remise à neuf.

M. Frédéric Piguet annonce :

- sa présence à l'assemblée de la RAS. Le budget de frs 5'076'920.- a été accepté. Les responsables s'attendaient à une baisse des prestations sociales : ce n'est pas le cas.
- que le remaniement de l'autoroute touche à sa fin. Des baux sont en préparation pour l'exploitation des terrains communaux qui se fera par les cinq agriculteurs du village.
- la présence de stères de bois de feu au Devens.
- la mise à disposition des sapins de Noël le jeudi 20 décembre, dès 16h30, au Moulin.

M. Claude Duvoisin signale :

- qu'après le départ de Manuel Fernandes, des travaux d'env. 20'000.- ont été entrepris pour rénover l'appartement de la Cour.

M. Yves Rüchti avertit :

- que la collecte des ordures ménagères aura lieu, dès janvier, le mardi matin.
- qu'il s'est rendu à une plateforme de conversation à l'ADNV. Quelques objets ont été développés, dont le problème de la mobilité et celui de la création d'appartements protégés au niveau régional.

3. Préavis n° 5/2007 : Budget 2008

Le budget se présente comme suit : frs 1'975'059.- de charges et frs 1'976'259.- de produits.

Mme Catherine Rome lit le rapport de la commission des finances qui propose d'exprimer différemment l'arrêté proposé par la Municipalité dans son préavis, sans en modifier le contenu mais en y résumant, en deux articles, les montants des dépenses de fonctionnement et des recettes.

La Municipalité accepte de se rallier à la proposition de d'arrêté telle que formulée par la commission.

M. Jean-Michel Jaquier, syndic, donne quelques explications sur le budget avant que la Présidente ouvre la discussion :

- Dans le chapitre de l'administration, l'augmentation des charges cantonales concernant les transports publics passent de frs 11'300.- à frs 17'000.- .
- Dans celui des finances, si le total des produits augmente, cela est dû, principalement, au prélèvement au fond de réserve de frs 592'000.-, par rapport au budget 2007 qui était de frs 143'000.- .
- Dans la rubrique des travaux, il s'agit de l'entretien de la route du vignoble.

- Dans le chapitre instruction publique et des cultes, l'enseignement spécialisé demande une plus grande participation.
- Quant à la prévoyance sociale, elle était budgétée à frs 453'000.- en 2007 et passe à frs 634'000.- en 2008. L'OMSV passe de frs 20'000.- à frs 32'700.-, ce qui donne frs 73.- par habitant.

Après les informations reçues, la Présidente ouvre la discussion chapitre par chapitre :

1. **Administration générale** : la discussion n'est pas demandée.
2. **Finances** : M. J.-F. Leuenberger demande des précisions sur l'art. 21.401.1 : impôt sur le bénéfice des personnes morales. M. J.-M. Jaquier répond que l'ADSR a annoncé un budget de frs 50'000.- et qu'il a été budgété frs 41'000.-.
M. J.-F. Leuenberger s'interroge sur l'art. 21.411.0 : redevance romande énergie. M. J.-M. Jaquier répond que, dès 2008, il n'y aura plus de redevance.
M. J.-F. Leuenberger aimerait s'avoir que signifie à l'art. 23.480.1, ce prélèvement sur fond de réserve de frs 592'000.-. M. J.-M. Jaquier répond qu'il a été fait pour équilibrer le budget, car d'après les réserves, il n'y avait pas assez d'argent.
M. E. Lambert demande quel est le montant actuel du fonds de réserve. M. J.-M. Jaquier répond qu'il est de frs 3'246'000.-.
3. **Domaines et Bâtiments** : M. Rémy Duvoisin demande pourquoi le traitement du personnel communal se monte à frs 114'000.-. M. J.-M. Jaquier répond que sont aussi compris les vendanges, les attaches, ainsi qu'une personne de plus pour la STEP.
4. **Travaux** : Mme G. Bidlingmeyer demande si le budget va être tenu. M. P. Corthésy répond qu'en principe, cela devrait. Il y a beaucoup de tuyaux qui ont dû être changés, mais il n'y aura pas besoin de remettre une borne hydrante.
5. **Instruction publique et cultes** : la discussion n'est pas demandée.
6. **Police** : la discussion n'est pas demandée.
7. **Sécurité sociale** : la discussion n'est pas demandée.
8. **Services industriels** : la discussion n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote. Les conseillers acceptent à la majorité, avec deux abstentions, l'arrêté du préavis municipal n° 5/2007 inclus les deux articles proposés par la commission :

Article 1^{er} Le budget pour l'année 2008 totalise les chiffres suivants :

Dépense de fonctionnement	frs 1'859'843.-
Amortissements	frs 115'216.-
Total à financer	frs 1'975'059.-
Recettes : impôts et taxes	frs 771'100.-
Autres recettes	frs 613'159.-
Total financé	frs 1'384'259.-

Article 2 Le déficit budgété à frs 592'000.- sera prélevé, si nécessaire, au Fonds de réserve.

4. Nomination complémentaire à la commission des finances

Après la démission de M. Roger Duvoisin, il est nécessaire de nommer un nouveau membre. La Présidente propose que le troisième membre devienne deuxième membre. La proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Mme Geneviève Bidlingmeyer accepte de devenir le deuxième membre de la commission et M. Edouard Duvoisin accepte d'en être ainsi le troisième. Mme Sarah Piguet devient ainsi première suppléante.

M. Libero Zuppiroli est proposé comme deuxième suppléant. Il est élu à l'unanimité par l'assemblée.

5. Motions, interpellations, questions

M. Jean-Frédéric Leuenberger demande si la résolution acceptée par les conseillers lors de la dernière assemblée a reçu une réponse du Conseil Fédéral. M. J.-M. Jaquier répond que la Municipalité n'est pas encore intervenue auprès du Conseil Fédéral.

M. Pierre Jaquier demande qui entretient le ruisseau créé par la compensation écologique de l'autoroute. M. F. Piguet répond qu'en principe c'est le syndicat de l'autoroute qui devrait le faire. M. P. Jaquier dit qu'il faudrait leur dire qu'il déborde. M. F. Piguet dit qu'il en prend note.

M. Rémy Duvoisin signale que la fontaine de Praz Novy ne coule plus. Les tuyaux sont sortis. Il demande si elle est condamnée définitivement. M. P. Corthésy répond que la conduite a été arrachée et qu'un tuyau va être tiré au bord de la route.

Mme V. Meusy demande s'il ne serait pas envisageable de faire un abri postal à La Cour côté vignes. M. J.-M. Jaquier dit que le problème a déjà été soulevé, que l'employé communal avait même proposé de faire un trou dans la maisonnette à l'angle du jardin de la Cour.

Comme la parole n'est plus demandée, la Présidente, après le contre-appel, signale que le fait d'avoir fait deux assemblées cet automne a permis de baisser le nombre de points à l'ordre du jour et a permis de ne pas terminer trop tard l'assemblée.

Elle remercie les Municipaux pour leur dévouement auprès de la commune, la secrétaire communale, la boursière et les employés communaux pour la qualité de leur travail au service de la communauté. Elle remercie également la secrétaire, les membres du bureau et l'ensemble du Conseil et de ses commissions pour la qualité du travail effectué.

M. J.-M. Jaquier remercie le bureau, les membres du conseil, la Présidente et Mme M.-C. Colin pour la préparation de la collation de fin d'année à laquelle il convie toutes les personnes présentes.

La prochaine séance est fixée au dernier lundi de juin 2008.

La séance est close à 20h45.

Bonvillars, le 16 février 2008

Claire Javet, Présidente

Véronique Meusy, Secrétaire

